



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2020/066

Genève, le 28 octobre 2020

CONCERNE :

### Lignes directrices pour les Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages

1. Le Secrétariat de la CITES souhaite porter à l'attention des Parties et réseaux régionaux les *Lignes directrices pour les Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN)* élaborées sous l'égide du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC).
2. Ces *Lignes directrices* décrivent les éléments clés à prendre en compte dans le développement de nouveaux Réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et propose un outil d'autoévaluation pour les réseaux existants afin qu'ils puissent évaluer leur niveau de maturité et/ou de performance opérationnelle, et qu'ils puissent identifier les aspects à renforcer.
3. Les *Lignes directrices*, disponibles en [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#) sur le nouveau site internet de l'ICCWC, constituent un support précieux qui peut être mis à profit pour renforcer les Réseaux et leur rôle dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.
4. Ces *Lignes directrices* ont pu être élaborées grâce au soutien financier du Bureau des affaires océanographiques, environnementales et scientifiques internationales du Département d'État des États-Unis.
5. Toute question relative à ces *Lignes directrices*, ou demande de soutien de la part de l'ICCWC dans leur mise en application, peut être déposée auprès du Secrétariat de la CITES ([info@cites.org](mailto:info@cites.org)).